



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 74272

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les dysfonctionnements de la ligne D du RER et plus particulièrement sur la liaison Vigneux-sur-Seine-Paris. En effet, il apparaît qu'un certain nombre de trains en retard en provenance de Corbeil-Essonnes rendent directement de Villeneuve-Saint-Georges à Paris sans passer par les gares de Villeneuve-Triage, Villeneuve-Prairie, Vert-de-Maisons et Maisons-Alfort. Les voyageurs cherchant à rejoindre ces gares sont contraints de descendre à Villeneuve-Saint-Georges et d'attendre le train suivant. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour limiter ces retards.

Texte de la réponse

Chaque jour, la gare de Vigneux-sur-Seine est desservie par 123 trains à destination de Paris gare de Lyon et 124 trains en provenance de Paris gare de Lyon. La grande majorité de ces trains sont interconnectés avec le réseau nord et traversent donc Paris. Aux heures de pointe, huit trains desservent la gare de Vigneux en alternant un train direct de Villeneuve-Saint-Georges à Paris et un train omnibus desservant les gares de Villeneuve Triage, Villeneuve Prairie, Le Vert de Maisons et Maisons-Alfort Alfortville. Dans la journée, six trains circulent, dont deux directs et quatre omnibus. Le trajet Vigneux-Paris dure quinze minutes avec un train direct et vingt-deux minutes avec un train omnibus. Lorsque la circulation des trains est perturbée, le centre opérationnel transilien, qui assure la gestion de l'ensemble de la ligne D, peut être amené à modifier la desserte d'un train en le rendant direct, semi direct ou omnibus. L'objectif de cet aménagement au plan de transport est de rétablir au plus vite une situation normale, tout en garantissant une desserte suffisante de toutes les gares. Dans le cas cité, rendre direct un train omnibus entre Villeneuve-Saint-Georges et Paris gare de Lyon dont le temps de trajet varie de sept minutes, permet d'une part de ne pas pénaliser les trains qui suivent et d'autre part, de le présenter à l'heure dans le tunnel commun avec la ligne B du RER entre Châtelet-les-Halles et la Gare du Nord et assurer ainsi une suite normale de son parcours. Avec 460 000 voyageurs quotidiens, la fréquentation de la ligne D a augmenté de 25 % en quatre ans. Cette augmentation de trafic nécessite des travaux d'amélioration de l'infrastructure en certains points particulièrement sensibles entre Châtelet les Halles et gare du Nord, entre Paris gare de Lyon et Villeneuve-Saint-Georges, entre Corbeil-Essonnes et Juvisy. Pour cette raison, lors de son conseil d'administration du 10 décembre 2003, le STIF a pris en considération le document d'orientation pour l'amélioration de la régularité et de l'exploitation du RER D proposé par la SNCF. Ce dispositif se traduit en particulier par d'importants travaux sur l'infrastructure (modification du plan de voies) et de modernisation du poste 4 de Villeneuve-Saint-Georges. Le calendrier retenu par le STIF prévoit que les études du projet doivent s'achever fin 2006. Afin de maintenir l'ensemble du site en exploitation pendant les travaux, l'opération sera réalisée en deux temps : la partie sud, y compris la création d'une position de retournement des trains, pour une mise en service fin 2007 ; la partie nord, y compris la jonction entre les voies B et 2 bis au nord de la gare pour un achèvement fin 2009. Le projet, dans son ensemble, y compris son financement, a été validé par le conseil d'administration du STIF du 17 juin 2005. L'ensemble de ces mesures de court et de moyen terme a été conçu pour améliorer la régularité du RER D et permettre notamment, de remédier à la situation que

rencontrent actuellement les usagers de la ligne Vigneux-sur-Seine/Paris en rétablissant l'ensemble des services et des arrêts en gare prévus.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74272

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8900

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1683